

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE RISQUES SPECIFIQUES	Date mise à jour : 10/05/19 Version : 2
1.NOM DU PRODUIT 1.1 Code du produit 1.2 Fournisseur du produit - n° appel d'urgence/fax 1.3 Types d'utilisations	<i>Complexe de doublage</i> POLYPLAC et POLYPLAC PHONIK <i>KNAUF</i> <i>ZA F-68600 Wolfgantzen</i> <i>ORFILA : 01.45.42.59.59</i> <i>Doublage thermique d'intérieur</i>	
2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 2.1 Nom chimique du produit (synonymes) 2.2 Composant apportant un danger : 2.3 N° enregistrement CAS 2.4 Autres données	<i>Complexe constitué d'un isolant (en polystyrène expansé ou en polyuréthane) associé à une plaque de platre cartonnée par une colle vinylique.</i> <i>La répartition massique moyenne des différents éléments est la suivante :</i> <i>88% sulfate de calcium déshydraté CaSO₄, 2H₂O ; 10% isolant ;</i> <i>2% colle vinylique</i> <i>Pentane (mélanges d'isomères) provenant de l'isolant.</i> <i>Monochlorobenzène et toluène provenant de la colle vinylique.</i> <i>Sulfate de calcium déshydraté : 10101-41-4</i> / <i>Iso-pentane : 78-78-4</i> SGH02 (Danger), SGH08 (Danger), SGH09 H220, H411, H304, EUH 066, H336 <i>n-pentane : 109-66-0</i> SGH02 (Danger), SGH08 (Danger), SGH09 H220, H411, H304, EUH 066, H336 <i>Monochlorobenzène 108-90-7</i> SGH02 (Danger), SGH07(Danger), SGH09 H226, H332, H315, H411 <i>Toluène 108-88-3</i> SGH02 (Danger), SGH07, GHS08 (Danger) H225, H304, H315, H336, H361d, H373 <i>(se reporter au chapitre 16 pour le libellé des phrases de risques)</i> <i>Pentane : Teneur : < 0.2% en poids</i> <i>Monochlorobenzène : Teneur : < 0.05% en poids</i> <i>Toluène : Teneur : < 0.02% en poids</i>	
3.IDENTIFICATION DES DANGERS 3.1 Principaux dangers <ul style="list-style-type: none"> - effets néfastes sur la santé - effets sur l'environnement - dangers physiques et chimiques 	<i>Pas de risque particulier si ce n'est un risque d'irritation des yeux et des voies respiratoires de part la création de poussières issues d'une découpe du produit à la scie circulaire.</i> <i>Aucun</i> <i>Aucun</i>	
4 MESURES DE PREMIERS SECOURS 4.1 Symptômes et effets 4.2 Mesures de premier secours 4.3 Instructions pour médecin	<i>Aucun</i> <i>Aucune mesure spécifique</i> <i>Traiter selon les symptômes</i>	

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Dangers spécifiques	<i>Combustible de part la présence d'isolant, mais ne propage pas le feu une fois retirée la source d'ignition.</i> <i>Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces d'hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</i>
5.2 Moyens d'extinction recommandés:	<i>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</i>
5.3 Moyens d'extinction déconseillés	<i>Aucun</i>
5.3 Equipement de protection	<i>Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.</i>
5.4 Autre information	<i>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</i>
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	<i>Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit.</i> <i>Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i>
6.2 Mesures de protection individuelle	<i>Aucune mesure spécifique</i>
6.3 Précautions environnementales	<i>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</i>
6.4 Méthodes de nettoyage	<i>Collecte et mise au rebut (voir section 13).</i>
7.MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1 Manipulation	<i>Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i> <i>Lunettes et masques légers anti-poussière conseillés lorsque les éventuelles découpes de produit sont réalisées à la scie circulaire (émission de poussière).</i>
7.2 Températures de manipulation	<i>Températures ambiantes</i>
7.3. Stockage	<i>Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition.</i> <i>Stocker à l'abri des intempéries.</i> <i>Limiter la hauteur de gerbage pour éviter des risques de chutes de produits selon les indications portées sur les étiquettes correspondantes.</i>
7.4 Températures de stockage	<i>Température ambiante</i>
7.5 Transfert de produits	<i>Voir manipulation</i>
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1 Mesures d'ordre technique	<i>Aucune</i>
8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle	<i>Aucune</i>
8.3 Equipements de protection individuelle - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps	<i>Masque en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Gants en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Lunettes en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Aucune mesure spécifique.</i>

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Etat physique	<i>Complexe de doublage rigide.</i>
9.2 Forme	<i>Panneau rigide</i>
9.3 Couleur	<i>Blanc, gris ou beige côté isolant, gris crème côté plaque de plâtre.</i>
9.4 Densité	<i>Entre 7 et 18 kg/m²</i>
9.5 Point de fusion	<i>95-100°C pour l'isolant, 200°C pour le carton, 1200°C pour le sulfate de calcium.</i>
9.6 Limite supérieure d'explosibilité	<i>sans objet</i>
9.7 Limite inférieure d'explosibilité	<i>sans objet</i>
9.8 Point éclair	<i>sans objet</i>
9.9 Température d'auto-inflammation	<i>sans objet</i>
9.10 Solubilité dans l'eau	<i>2 kg/m³ pour la plaque de plâtre</i>
9.11 Solubilité dans d'autres solvants	
10.STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	<i>Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.</i>
10.2 Situations à éviter	<i>Chaleur, flammes et étincelles.</i>
10.3 Produits de décomposition dangereux	<i>Monoxyde de carbone. Traces d'hydrocarbures, de formaldéhyde, d'acroléine, et de bromure d'hydrogène. Anhydride sulfurique et chaux vive (CaO) à température > 1200°C</i>
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</i>
11.1 Toxicité aiguë - orale	<i>Aucune</i>
11.2 Toxicité aiguë - cutanée	<i>Aucune</i>
11.3 Toxicité aiguë – inhalation	<i>Aucune</i>
11.4 Irritation des yeux	<i>Irritation possible suite à la formation de poussières lors du sciage du complexe.</i>
11.5 Irritation de la peau	<i>Non irritant</i>
11.6 Sensibilisation cutanée	<i>Pas de risque connu</i>
11.7 Effets sur l'homme	<i>Aucun</i>
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</i>
12.1 Mobilité	<i>Flotte sur l'eau (isolant). Solubilité d'environ 2 kg/m³ pour le plâtre.</i>
12.2 Persistance/dégradabilité	<i>Le sulfate en présence de matières organiques peut dans certaines conditions conduire à la formation d'hydrogène sulfuré.</i>
12.3 Bio accumulation	<i>Pas de bio accumulation.</i>
12.4 Traitement des eaux résiduaires	<i>Aucun danger</i>
12.5 Autres informations	<i>Les petites particules d'isolant peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres.</i>

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
13.1 Précautions	<i>Se référer à la section 7.</i>
13.2 Elimination des déchets	<i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i>
13.3 Elimination des produits	<i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i>
13.4 Elimination des emballages	<i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.</i>
13.5 Réglementation française	<i>Les déchets de complexe (isolant + plaque de plâtre) sont des déchets industriels banals.</i>
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
Information générale	<i>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</i>
Remarque	<i>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.</i>
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES	
Marquage selon les directives CEE :	<i>Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux.</i>
Législation française :	<i>Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663 pour l'isolant.</i>
16. AUTRES INFORMATIONS	<p><i>Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</i></p> <p>Phrases R :</p> <p><i>H220 : Gaz Extrêmement inflammable. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H332 : Nocif par inhalation. H336 : Peut provoquer somnolences et vertiges H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</i></p>